

## **INSCRIPTION EN LIGNE FOULEES NATURE – REGLEMENT 2019**

Dimanche 21 Juillet - Départ 9 h 30 - Distance 14 Km ou 7,3 km

### **Concurrents**

Toutes personnes, licenciées ou non, hommes et femmes, né(e)s en 2003 et avant peuvent participer.

**Clôture des Inscriptions** en ligne : Samedi 20 Juillet à 15 h

**Possibilité des s'inscrire sur place** (Pointe de Penvins en Sarzeau) le Dimanche 21 Juillet de 8 h 00 à 9 h 00 : 14 km : 13 € - 7,3 km : 8 €

### **Retrait des dossards**

Pointe de Penvins en Sarzeau le Dimanche 21 Juillet de 8 h 00 à 9 h 00. Attention, votre dossard ne sera remis que si votre dossier est complet et votre "Inscription validée".

Les dossards devront être fixés par quatre épingles et ne devront en aucun cas être réduits, ni découpés, ni pliés sous peine de disqualification.

### **Certificats Médicaux**

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité.

**Justificatif d'Aptitude à joindre à votre inscription en cours de validité le jour de l'épreuve :**

- une **licence FFA (saison 2018/2019)** Athlé Compétition, Athlé Entreprise ou Athlé Running  
- ou le « **Pass' J'aime Courir** », **délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Dirigeant et Découverte ne sont pas acceptées);**

- ou une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une **fédération uniquement agréée**, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la **non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** ;

- ou une **licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri**, en cours de validité à la date de la manifestation ;

- ou un **certificat médical** d'absence de contre-indication **à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an** à la date de la compétition, ou de sa copie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Si vous n'avez pas fourni votre **justificatif médical** lors de votre inscription, **vous pouvez le télécharger sur votre compte par la liste des inscrits**

**ATTENTION :** Aucun dossard ne sera remis si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical (par sa présentation directe ou celle d'une licence).

### **Rétrocession de Dossard Interdite**

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

### **Droit d'Image**

Chaque concurrent autorise expressément les organisateurs, les partenaires et les médias à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de sa participation aux épreuves organisées par Courir Auray Vannes sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour une durée illimitée.

### **Annulation Course**

En cas de force majeure, de décision préfectorale, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance pouvant mettre en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

### **Assurance Organisation**

L'organisation est couverte en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité de la charte des courses hors stade. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

*Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de radiation des informations vous concernant. Vos coordonnées peuvent être transmises à nos différents partenaires.*

Je reconnais avoir pris connaissance de toutes les informations concernant les Foulées Nature de Penvins mentionnées sur le site Internet d'Auray Vannes.